Commune de Valence d'Agen

Marché public de Travaux

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Réfection du réseau assainissement du lotissement Le Pigeonnier

Mode de dévolution du marché :

Marché public passé selon la procédure adaptée
selon l'*article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*

Les offres devront être retournées à la mairie de Valence d'Agen
Service Urbanisme/Marchés Publics
25 rue de la République
82400 VALENCE D'AGEN

avant le 19 octobre 2018 à 17 h00.

SOMMAIRE

1. Identification du pouvoir adjudicateur
2. Objet du marché
3. Type du marché
4. Contenu du dossier de la consultation
5. Décomposition en tranches et en lots
6. Variantes et options
    6.1. Variantes
    6.2. Options
7. Organisation des candidatures
    7.1. Co-traitance
    7.2. Sous-traitance
8. Dossier à remettre par les candidats
    8.1. Composition du dossier
    8.2. Modalités de remise des candidatures et des offres
9. Délai de validité des offres
10. Modalités de mise en concurrence
11. Critères de sélection des candidatures
    11.1. Capacités professionnelles
    11.2. Capacités techniques
    11.3. Capacités financières
12. Critères de sélection des offres
13. Délai de remise des offres
14. Autres renseignements
    14.1 Modalités d'obtention des documents de la consultation
    14.2 Litiges et recours
15. Renseignements complémentaires

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Commune de Valence d'Agen		Autorité habilitée à signer le marché : M. le Maire de Valence d'Agen
Adresse : 25 rue de la République		Code postal : 82400
Ville : Valence d'Agen		
Téléphone : 05.63.29.66.82		
Télécopieur : 05.63.39.00.75	Adresse de courrier électronique s.michelon@valencedagen.fr	

Le pouvoir adjudicateur est également appelé « maître d'ouvrage » dans le présent règlement.

2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réfection de la conduite gravitaire eaux usées du lotissement Le Pigeonnier à Valence d'Agen.

3. Type du marché

Le marché est un marché public de travaux. À ce titre, le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 19 janvier 2009, lui sont applicables.

Le marché est conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

4. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de la présente consultation se compose des documents suivants :

- l'acte d'engagement (AE) ;
- le Détail Quantitatif et estimatif (DQE) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le présent règlement de consultation (RC) ;
- certificat de visite

5. Décomposition en tranches et en lots

6. Variantes et options

6.1. Variantes

6.2. Options

7. Organisation des candidatures

7.1. Co-traitance

L'offre sera présentée soit par une entreprise unique, soit par un groupement d'entreprises conformément aux dispositions de l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

7.2. Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

En vue d'obtenir cette acceptation et cet agrément, le titulaire fait remplir à chacun des sous-traitants, désignés par ses soins avant la conclusion du présent marché ou en cours d'exécution du marché, l'acte spécial relatif à la présentation d'un sous-traitant.

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat devra justifier des capacités professionnelles, techniques et financières de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

8. Dossier à remettre par les candidats

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Le dossier à remettre se compose des pièces relatives à la candidature et des pièces relatives à l'offre. Ces pièces devront être datées et signées du candidat.

8.1. Composition du dossier

• pièces relatives à la candidature) :

- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- une attestation sur l'honneur datée et signée du candidat, en application de l'article 48,49 et 50 du décret relatif aux marchés publics ;
- Attestations d'assurances
- ou utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

• pièces relatives à l'offre, constituant le projet de marché :

- l'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé par le ou les représentants habilités des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- le Détail Quantitatif et estimatif (DQE)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dûment daté et signé ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dûment daté et signé
- le Règlement de la Consultation (RC)
- le certificat de visite
- une notice explicative et justificative comprenant :
  - l'organisation prévue et les moyens mis en œuvre par le candidat pour assurer le bon déroulement du chantier ;
  - le planning d'exécution ;
  - la provenance et la qualité des matériaux ;

8.2. Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront envoyées par recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe portera l'adresse suivante :

Mairie de Valence d'Agen
Service Urbanisme/Marchés Publics
25 rue de la République
82400 Valence d'Agen

ainsi que la mention suivante, en gros caractères :

« Consultation des entreprises – Réfection du réseau assainissement du lotissement Le Pigeonnier à Valence d'Agen - NE PAS OUVRIR».

Les offres pourront également être remises en mairie contre récépissé, aux heures d'ouverture de la mairie, de 9h00 à12h00 et de 13h30 à 17h00 .

9. Délai de validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Modalités de mise en concurrence

Dans le cadre de cette procédure adaptée et conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les entreprises dont la candidature aura été admise. À l'issue de cette négociation, les entreprises pourront remettre une nouvelle offre. Le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura été considérée comme économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de sélection des offres indiqués dans le présent règlement et dans l'avis d'appel public à concurrence.

11. Critères de sélection des candidatures

La procédure de sélection des candidatures se déroule selon les modalités suivantes :

1. Rejet des offres hors délais -ouverture de l'enveloppe

Il est procédé à l'ouverture et à l'enregistrement des candidatures

2. Recevabilité des candidatures

Le représentant du pouvoir adjudicateur enregistre le contenu dans toutes ses parties, y compris les pièces jointes. Le représentant du pouvoir adjudicateur élimine les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes au regard des références professionnelles pour des fournitures similaires sur les 3 dernières années.

12. Critères de sélection des offres

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
Prix	60 %
Délais d'exécution	20 %
Capacités techniques	20%
Total :	100 %

La commune maître d'ouvrage jugera de la qualité du produit de l'offre à partir de l'examen du mémoire explicatif et justificatif mentionné au paragraphe 8.1 du présent règlement de consultation.

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 62 du décret relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret , le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tout ou partie des candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères et pondérations cités ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

13. Délai de remise des offres

Les offres devront être remises à la mairie de Valence d'Agen au plus tard le

19 octobre 2018 à 17h00 heures.

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont les suivants : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

14. Autres Renseignements

Mairie de Valence d'Agen
Service Urbanisme/Marchés Publics
25 rue de la République
82400 Valence d'Agen

par courriel : s.michelon@valencedagen.fr

14.2. Litiges et recours

Instance chargée des procédures de recours et service auquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulouse – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex

15. Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des offres peuvent être obtenus :

- Renseignements administratifs : Sandrine MICHELON (tél : 05.63.29.66.82 ou 06.19.81.27.16)

- Renseignements techniques : Monsieur Ignace VELA : 06.19.81.27.24

A.....	A.....
le	le .....
Signature	Signature
Le Pouvoir Adjudicateur,	Le candidat ou le titulaire,